



COMMISSION EUROPEENNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 6 juin 2014

Enrayer la perte de la biodiversité – l'initiative de l'UE visant à éviter toute perte nette

La Commission européenne a lancé une consultation en ligne pour recueillir l'avis du public sur une future initiative de l'UE visant à enrayer la perte de biodiversité. La [biodiversité](#) – la nature qui nous entoure – est sur le déclin partout dans le monde, souvent en raison des activités humaines. Même si des efforts sont faits pour réduire au minimum les dommages causés, il y a souvent un impact résiduel. Pour stopper cette détérioration, les pertes dues aux activités humaines doivent être contrebalancées par des gains: lorsque ces gains sont au moins équivalents aux pertes, le principe visant à éviter toute perte nette est respecté.

Pour parvenir à éviter toute perte nette, tous les projets de développement susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité devraient respecter une stricte «hiérarchie de mesures d'atténuation». Ainsi, ils devraient viser en priorité à éviter ou à prévenir les conséquences négatives. Ensuite, lorsque les incidences négatives ne peuvent être évitées, ils devraient tendre à réduire au minimum les dommages et à prendre des mesures de réhabilitation. Enfin, ils devraient prévoir des mesures de compensation des incidences négatives résiduelles.

L'Union européenne et ses États membres disposent de toute une gamme de mesures juridiques et de politiques consacrées à la protection de la biodiversité. Pourtant, chaque année, celle-ci continue de perdre largement du terrain. Actuellement, près de 25 % des espèces animales européennes sont menacées d'extinction et la plupart des écosystèmes de l'Europe sont dégradés. Il reste encore de nombreuses lacunes dans notre législation et nos politiques, en particulier en dehors des zones Natura 2000 protégées. L'initiative visant à éviter toute perte nette a pour but de combler certaines de ces lacunes.

Certains États membres, notamment la France et l'Allemagne, ont déjà inscrit dans leur législation l'objectif d'éviter toute perte nette.

La [consultation](#) invite les citoyens, les pouvoirs publics, les entreprises et les ONG intéressés à exprimer leurs points de vue sur la future initiative visant à éviter toute perte nette au niveau de l'UE. Les idées et observations sur la manière de concevoir cette politique et d'éviter, de réduire au minimum et de compenser les incidences négatives sont les bienvenues, de même que celles sur l'étendue et l'échelle de l'initiative, sur les causes de la perte de biodiversité et les secteurs économiques à inclure, et sur la manière de relever les défis liés à la compensation et le choix des instruments d'action à utiliser.

La consultation sera accessible en ligne jusqu'au 26 septembre.

Pour plus d'informations

Cette initiative est l'une des actions prévues par la [stratégie de l'UE sur la biodiversité](#). La consultation, ainsi que des informations générales et des documents de contexte, sont disponibles sur le site internet de la DG environnement:

http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/nnl/index_fr.htm

Contacts:

[Joe Hennon](#) (+32 2 295 35 93)

[Andreja Skerl](#) (+32 2 295 14 45)

Pour le public: **Europe Direct** par téléphone, au **00 800 6 7 8 9 10 11** ou par [courriel](#)